

Registre in-folio de 382 feuillets ; papier vergé ; filigrane : raisin accosté des initiales A.B. Reliure en peau chamoisée verte.

1644 (24 juin). — 1647 (22 juin). — Fol. 5. Procuration générale des citoyens. — Fol 6 v°. Election des vingt-huit : « Sainct-Quantin : Antoine Despoutot, Estienne Billerey, Juliain Blancheteste, Claude Laurent. — Sainct-Pierre : Estienne Broquard, Cl. Pétremand, Charles Pillot, Pierre de Loisi. — Champmars : Mre Mathieu d'Auxiron, Jean Barbet, Jean-Baptiste Coulon, Jean Calame. — Le Bourg : Henry Buzon, Désiré Clerc, Claude Chassignet, Quantin Jacquelin. — Battant : Edme Janneney, François Morel, Jean Tissot, Jean de La Cour. — Charmont : Louys Mareschal, Jean Rouillot, Estienne Quinternet, Antoine Morel. — Areine : François Chevalier, Daniel La Grandfemme, George Trouillot, François Dolan ». — Fol. 7. Election d'Antoine Despoutot comme président des vingt-huit. — Réclamation aux anciens gouverneurs des clefs du trésor (24 juin). — Fol. 8. Refus des deux anciens gouverneurs Daniel et Pétremand de remettre les clefs du trésor. — Convocation de l'assemblée populaire « pour régler le pouvoir des vingt-huit » (2 juillet). — Fol. 8 v°. Réunion de l'assemblée populaire. Venue au Conseil du baron de Scey qui exhorte les vingt-huit à la paix et à la concorde, en considération des menaces de l'ennemi. — La majorité du peuple approuve les articles présentés par les vingt-huit ; les remontrances des anciens gouverneurs sont accueillies par des sifflements et des huées (3 juillet). — Fol. 9 Remise par les anciens gouverneurs des clefs du trésor au secrétaire (4 juillet). — Fol. 9 v°. Ouverture du trésor ; le livre de l'impôt de cent mille francs et celui de l'impôt de trente mille francs sont brûlés (6 juillet). — Ordre de faire imprimer les articles confirmés dans la dernière assemblée du peuple (9 juillet). — Fol. 10 v°. Election des gouverneurs : « Sainct-Quantin : Bon Monnier, Richard d'Orival — Sainct-Pierre : Claude Alviset, Estienne Broquard, sr de Grosbois. — Champmars : Antoine Despoutot, Estienne Mareschal. — Le Bourg : Hippolyte Bouvot, Thiebauld Chappuis. — Battand : Pierre François de Jouffroy, sr de Novillars, Jean Claude Nardin, sr de Montarlot. — Charmont : Jean Garinet, Philippe Boitouset. — Areine : Thomas Montrivel, Henry Buzon » (18 juillet). — Fol. 11. Première réunion des gouverneurs (27 juillet). — Fol. 11 v°. Protestation des gouverneurs contre les articles imprimés, et notamment contre la préface mise en tête, qui annihilent leur autorité. — Déclaration du président des vingt-huit affirmant que ceux-ci n'ont voulu offenser personne dans la préface liminaire (28 juillet). — Fol 13. Election de Luc Vauderet comme syndic de la cité (29 juillet). — Fol. 14. Proposition de congédier les soldats de M. de Gouhelans dont la plupart se sont du reste débandés ; on demandera au baron de Scey 40 ou 50 soldats, aux mêmes conditions que pour ceux qui y sont déjà. Présent à M. de Gouhelans d'une pièce de vaisselle de 50 écus en reconnaissance de ses services (30 juillet). — Fol. 14 v°. Décision de ne conserver que 30 soldats pour la garde de la cité. — Ordre de vendre le fer qui est à l'Hôtel-de-Ville et les balles d'acier de l'Arsenal comme inutiles. — Fol. 15. Taxe des journées d'ouvriers (1er août). — Fol. 16. Proposition des vingt-huit de fixer un gage fixe des gouverneurs, soit 3 ou 400 francs, et de les décharger de la connaissance de la distribution des deniers publics. — Les gouverneurs acceptent en principe mais demandent de quelle façon serait composée la chambre des comptes (3 août). — Fol. 21 v°. Ordre de vendre une vieille mesure de Velotte, dite l'Hôpital, qui est en ruine, en raison des besoins financiers de la cité (20 août). — Fol. 25. Requêtes des vingt-huit. Ils réclament la révocation de Daniel Chevannay, commis en cour d'Empire, comme « étant porté contre iceux », ainsi que les comptes de d'Orival, envoyé en mission vers l'Empereur sans leur participation (31 août). — Fol. 26. Décision d'attendre le prochain courrier de Daniel Chevannay avant de répondre aux vingt-huit à son sujet. — Malgré l'insistance des gouverneurs, le rappel de Daniel Chevannay est ordonné à la pluralité des voix (2 septembre). — Fol. 28. Réception comme citoyen de Jacques Trippard, d'Ornans, couveur (7 septembre). — Fol. 31. Réception comme citoyen de Jean François Monin, de Lons-le-Saunier (16 septembre). — Fol. 34. Serment prêté comme avocat par Claude Chappuis, docteur ès droits. — Fol. 34 v°. Propositions d'accommodement de l'archevêque présentées par Despoutot, président des vingt-huit (1er octobre). — Fol 35. Avis d'après lequel le maréchal de La Meilleraye demanderait en France une augmentation de son armée afin de venir assiéger cette cité (3 octobre). — Fol. 39. Texte des articles de la maîtrise des apothicaires agréés par les gouverneurs (12 octobre). — Fol 44. Certificats envoyés par Daniel Chevannay dans lesquels l'Empereur atteste les services qu'il a rendus à la cité dans les débâcles avec l'archevêque (16 octobre). — Fol. 45. Réception comme citoyen de Claude Poland, de Pontarlier, marchand (18 octobre). — Fol. 45 v°. Plaintes des vingt-huit au sujet de la saisie par ordre des gouverneurs, chez Couché, de leur imprimé des priviléges de la cité. Les gouverneurs répondent qu'en tête de cet imprimé figure une épître injurieuse à leur égard. — Sur refus de restitution des imprimés, le président des vingt-huit demande que le peuple soit convoqué pour dimanche prochain afin de terminer ce différend (19 octobre). — Fol. 47 v°. Refus des gouverneurs de convoquer le peuple. Si les vingt-huit le convoquent, les gouverneurs ne se rendront pas à l'assemblée, la cloche ne sera pas sonnée et les portes du conseil ne seront pas ouvertes. Un édit sera publié interdisant aux citoyens de se rassembler sans convocation des gouverneurs. — Les vingt-huit persistent dans leur résolution ; on avertit le baron de Scey (22 octobre). — Fol. 48. Intervention du baron de Scey auprès des vingt-huit ; il a obtenu que la convocation de l'assemblée du peuple serait ajournée (24 octobre). — Fol. 50. Avis donné au président des gouverneurs que les vingt-huit, demeurés à l'hôtel consistorial toute la nuit, avaient convoqué le peuple. Il reçoit chez lui les gouverneurs à 5 heures du matin. — Le peuple est assemblé ; les gouverneurs décident de ne pas se

rendre à l'assemblée (30 octobre), — Fol. 51. Sommation adressée par les vingt-huit aux gouverneurs d'accepter les articles adoptés la veille par l'assemblée du peuple : les gouverneurs acceptent (31 octobre). — Fol. 52. Fixation du prix du blé des greniers à quatre francs 1/2 (4 novembre). — Fol. 53 v°. Protestation contre le bruit qui court en ville que plusieurs gouverneurs et vingt-huit auraient touché de l'argent pour admettre les Tiercelines dans la cité (8 novembre). — Fol. 54. Réunion des gouverneurs et vingt-huit : ils sont d'avis qu'il vaudrait mieux réduire le nombre des religieuses des monastères de la ville plutôt que l'augmenter (10 novembre). — Fol. 54 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 80 florins, les moyens et les bas à 79 florins le muid. — Fol. 55. Décisions relatives aux monastères : on les obligera à observer ponctuellement les traités conclus en ce qui concerne le nombre des religieuses ; les religieuses de la Visitation notamment sont en nombre exorbitant. — On tolérera encore pour quelque temps la présence des Annonciades réfugiées dans la ville à la suite de l'incendie de Pontarlier, mais elles ne pourront donner l'habit à aucune novice. — Refus de recevoir les Tiercelines de Dole non plus que celles de Salins (11 novembre). — Fol. 56 Réception comme citoyen d'Antoine Goliot d'Apremont, bourgeois de Gray (16 novembre). — Fol. 58. Articles proposés par l'archevêque en vue d'un accommodement et réponses mises en marge par les gouverneurs (19 novembre). — Fol. 60. Condamnation d'une femme à avoir la tête tranchée pour fausse monnaie (23 novembre). — Fol. 66. Texte des articles des vingt-huit acceptés par les gouverneurs le 31 octobre ; les vingt-huit en ont requis l'insertion au journal (6 décembre) — Fol. 68. Plaintes des vingt-huit au sujet de l'emprisonnement d'un citoyen coupable de tapage nocturne et de menaces envers un gouverneur (9 décembre). — Fol. 69. Mise en liberté par les vingt-huit de ce citoyen et d'un autre coupable d'offenses envers les gouverneurs. Plusieurs gouverneurs refusent dans ces conditions d'assister aux délibérations. Le président des vingt-huit déclare que ceux-ci doivent veiller à la conservation des citoyens et que, en occasion semblable, ils agiront de même (10 décembre). — Fol. 72. Réception de Claude Bressand comme notaire impérial (17 décembre). — Fol. 74 v°. Lettre du baron de Scey signalant l'arrivée à Dijon du prince de Condé avec un grand nombre de troupes. — Renforcement de la garde (25 décembre). — Fol. 75. Opposition des vingt-huit à l'amodiation de la gabelle des marchandises — Décision des gouverneurs de passer outre à cette opposition (26 décembre). — Fol. 78. Protestation des vingt-huit et contre-protestation des gouverneurs (1er janvier 1645). — Fol. 80. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 87 v°. Défense de passer sur la rivière du Doubs actuellement gelée (12 janvier) — Fol. 83. Conflit entre le président des vingt-huit Despoutot et Daniel Chevannay (14 janvier). — Fol. 84 v°. Réception comme citoyen de Marc Didier, de Bruyères en Lorraine (16 janvier). — Fol. 86 v°. Diminution du prix de la ferme de Charles Billerez, amodiateur du greffe de l'hôtel consistorial (20 janvier). — Fol. 88. Tarif de la gabelle pour la sortie des marchandises (22 janvier). — Fol. 91. Chute des deux murailles du verger de l'hôtel consistorial à la suite d'une tempête de vent ; les clochers de Saint-Vincent, de la Madeleine et des Dames de Battant ont été renversés (29 janvier). — Fol. 96. Serment prêté par Claude Jolyot comme maître chirurgien (16 février). — Fol. 99 v°. Compte rendu par Daniel Chevannay, en présence des gouverneurs et vingt-huit, de sa mission en Allemagne (3 mars). — Fol. 100 v°. Réception comme citoyen de Regnault Gruet, du Valdahon (6 mars). — Fol. 101. Ordre à tous citoyens d'écheniller leurs arbres. — Edit ordonnant aux pauvres valides de trouver du travail dans les quinze jours sous peine d'être expulsés de la cité (6 mars). — Fol. 102. Texte des articles proposés par l'archevêque pour un accord avec la cité, avec en marge les apostilles des gouverneurs et vingt-huit (11 mars). — Fol. 107 v°. Présent de six petits pots de vin fait, à la demande des vingt-huit, à Lisola, de retour d'Angleterre où il était allé pour le service de l'Empereur (26 mars). — Fol. 110. Examen des observations de l'archevêque sur les apostilles mises en marge du projet d'accord (2 avril). — Fol. 111 v°. Conclusion de l'accord entre l'archevêque et la cité (6 avril). — Fol. 113. Texte du traité d'accord. L'official aura seul le droit de publication des testaments, mais, en cas de discussion, la partie demanderesse choisira sa justice. S'il n'y a pas de testament, la décréation des tutelles se fera à l'autorité des regale, vicomte et maire. Les gouverneurs ne pourront interdire à personne de poursuivre des causes en l'officialité sur les matières de la compétence de cette cour (8 avril). — Fol. 115 v°. Te Deum aux Cordeliers pour la conclusion de l'accord avec l'archevêque ; ce dernier y assiste (16 avril). — Fol. 119 v°. Assemblée du peuple à laquelle assistent, outre les gouverneurs et vingt-huit, 59 citoyens. Décision portant que tous ceux qui n'auraient pas juré les articles proposés par les vingt-huit et le traité avec l'archevêque ne pourraient faire partie du gouvernement ni des vingt-huit (30 avril). — Fol. 122. Accroissement du prix du blé ; fixation du prix du blé à 3 francs 1/2 la mesure (7 mai). — Fol. 122. Réception comme avocat de Jean François Chandiot, docteur ès droits (8 mai). — Fol. 124. Serment prêté par les gouverneurs aux articles, à la requête des vingt-huit. Seul Estienne Mareschal demande un délai pour prêter ce serment (13 mai). — Fol. 127 v°. Réception de Daniel Clerc comme maître apothicaire (20 mai). — Fol. 129 v°. Autorisation de faire cette année l'ostension du Saint-Suaire (26 mai). — Fol. 130. Réception comme citoyen de Jérôme Morel, de « Garaix en Piedmont », trésorier des sauneries de Salins (30 mai). — Fol. 131 Réception comme citoyens de Jacques Pillot, de Vesoul (1er juin) ; de Claude Landryot (3 juin). — Fol. 134 Serment prêté par procureur de Charles, baron de Watteville, comte de Cornière, reçu citoyen (14 juin). — Fol. 137. Réunion des gouverneurs, vingt-huit et de 41 notables. Règlements fixant les détails de l'élection des vingt-huit et des gouverneurs (16 juin). — Fol. 141 v°. Réception comme avocat de Nicolas Louis Boudret, docteur ès droits (20 juin). — Fol. 143 v°. Procuration générale des citoyens. — Fol. 145 v°. Election des vingt-huit : (ils ne sont pas classés par bannière) : « Mre Ant.

Despoutot, Mre Mathieu d'Auxiron, Désiré Clerc, Estienne Billerey, Claude Laurent, Claude Chassignet, Edme Janneney, Louys Mareschal, François Morel, Quantin Jacquelin, Oger Bichet, Toussaint Jolyot, François Chevalier, Charles Pillot, Jean Rouillot, George Trouillot, Daniel La Grandfemme, Jean Barbet, Julien Blancheteste, Estienne Quinternet, Pierre du Loisy, Jean Baptiste Coulon, Jean Calame, Jean de la Cour, Antoine Morel, Pierre Alviset, Jean Fouresse, Jean Perrin ». — Fol. 146. Election d'Antoine Despoutot comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 147. Election des gouverneurs (pas de classement de bannière) : « Jacques Ant. Despoutot, Thomas Montrivel, Hippolyte Bouvot, Pierre François de Jouffroy, sr de Novillars, Bon Monnier, Jean Garinet, Jean Claude Nardin, sr de Montarlot, Philippe Boitouset, Richard d'Orival, Henry Buzon, Jean-Claude de Chaffoy, sr d'Anjou, Claude Ambroise Philippe, Louys d'Orchamps, Claude Chassignet » (1er juillet). — Fol. 147. Discussion au sujet de l'admission de Claude Chassignet parmi les vingt-huit, en raison de sa profession d'apothicaire : il est admis à condition de faire tenir sa boutique par un garçon (17 juillet). — Fol. 150. Installation des gouverneurs (26 juillet) — Fol. 151 v°. Visite du Père François Mussot, récemment élu gardien des Cordeliers (28 juillet), — Fol. 154 v°. Réception de Nicolas Billeret comme notaire impérial (11 août). — Fol. 158. Décision portant que « pour l'honneur du Conseil », au cun gouverneur n'assistera au Conseil « sinon décemment revêtu d'un manteau » (25 août). — Fol. 162. Taxe de la bière (2 septembre). — Fol. 163 v°. Serment prêté comme avocat par Claude François Franchet, docteur ès droits (6 septembre). — Fol. 166. Décès de Charles Guillemin, trésorier de la cité ; il est remplacé par Jean Maurice Euvrard (12 septembre). — Fol. 168. Poursuites contre Maurice de Malarmey, seigneur de Loray, qui a injurié le syndic dans l'exercice de ses fonctions (8 octobre). — Fol. 169 v°. Serment prêté par Jacques Euvrard, notaire (12 octobre), — Fol. 171. Lettres de l'Empereur Ferdinand III convoquant la cité à la diète qui doit se tenir à Munster pour la paix générale. On décide d'écrire à Brun, à Lisola et au chanoine Lisola pour savoir à qui s'adresser pour représenter la cité à la diète (14 octobre). — Fol. 173. Serment prêté comme avocat par Claude François du Chasne (16 octobre). — Fol. 175. Informations au sujet de la mauvaise vie et « scandaleux déportement » de Balthazar de Verre, chapelain en la chapelle Saint-Jacques (31 octobre) — Fol. 176. Serment de pharmacien prêté par Jean Perciot (6 novembre). — Fol. 178. Taxe des vins, les hauts coteaux à 30 florins, les moyens et les bas à 29 florins le muid (11 novembre). — Fol. 182. Plaintes des vingt-huit au sujet des Annonciades qui auraient dû quitter la cité depuis Pâques : on avisera. — Permission donnée à 4 Bénédictines, à la sollicitation de la marquise d'Autriche et de l'archevêque de Matines, de se retirer dans la cité, à condition qu'elles n'y établissent pas de communauté (25 novembre) — Fol. 182 v°. Texte du traité d'établissement des Carmes déchaussés dans la cité (27 novembre). — Fol. 188. Instructions adressées à M. de Lisola, pour représenter la cité à la diète de Munster (le texte des instructions n'est pas transcrit) (8 décembre). — Fol. 193. Conflit entre les gouverneurs et les vingt-huit au sujet de la gabelle des marchandises (30 décembre) — Fol. 195. Réception de Pierre Vauderet comme apothicaire (3 janvier 1646). — Fol. 195 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 3 francs 9 gros l'émine (4 janvier). — Fol. 196. Banvin de l'archevêque (5 janvier). — Fol. 200 v°. Billets affichés aux carrefours par les vingt-huit au sujet de la gabelle des marchandises (18 janvier). — Fol. 201. Visite du Père Nollanne, visiteur du couvent des Jacobins (19 janvier). — Fol. 202. Demande de l'archevêque afin que la cité désigne des commis pour régler avec les siens les droits curiaux des paroisses de la cité (23 janvier). — Fol. 203. Protestation écrite des vingt-huit contre les gouverneurs qui ont refusé de les recevoir, qui ont rendu des édits relatifs aux marchandises contraires à leurs résolutions et ont fait informer contre plusieurs d'entre eux. — Les vingt-huit déclarent ne plus reconnaître les gouverneurs en fonction, et frappent de nullité tous leurs actes futurs. — Décision des gouverneurs d'écrire à l'Empereur. — Convocation des anciens gouverneurs (23 janvier). — Fol. 203. Nouveau billet des vingt-huit déclarant nuls les actes des gouverneurs et anciens gouverneurs (24 janvier) — Fol. 204 v°. Lecture de lettres patentes impériales datées, de 1452, faisant défense aux vingt-huit de suspendre les gouverneurs (26 janvier). — Fol. 206. Offre de l'archevêque de servir de médiateur entre les gouverneurs et les vingt-huit (31 janvier). — Fol. 207. Conditions mises par les gouverneurs à un accommodement (1er février). — Fol. 208. Echec de la tentative d'accord (5 février). — Fol. 210. Suspension par les vingt-huit d'Antoine Despoutot comme président des vingt-huit ; il se met sous la sauvegarde de l'Empereur (13 février). — Fol. 212. Lettres de l'empereur Ferdinand III, datées de Vienne le 26 juillet 1645, ratifiant l'accord passé entre l'archevêque et la cité (21 février). — Fol. 217 Réception de Simon Marquis comme notaire impérial (20 mars). — Fol. 219. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et de 50 notables au sujet « de la mauvaise intelligence » qui existe entre les gouverneurs et les vingt-huit, comme aussi entre un certain nombre des vingt-huit. Discours du baron de Scey, commissaire impérial, faisant appel à l'union. Le président des gouverneurs expose les causes du différend, puis d'Auxiron parle au nom des vingt-huit, Despoutot ayant été suspendu de sa charge de président pour malversations. Réponse de Despoutot pour se justifier des inculpations portées contre lui et rappeler ses services. D'Auxiron finit par déclarer que les vingt-huit s'en remettent à la décision du baron de Scey (26 mars). — Fol. 231. Permission donnée à dame « sœur Françoise d'Emkerck » de prendre possession de l'abbaye de Battant (25 mai). — Fol. 235 v°. Suppression de l'impôt sur les veuves (11 juin) — Fol. 237. Arrivée dans la cité de M. Krydelle, conseiller de l'Empereur en son Conseil Aulique, que l'on dit avoir commission impériale pour la prochaine élection ; il fait part de la mort de l'Impératrice (15 juin). — Fol. 239. Désignation du baron de Scey et du conseiller Krydelle comme commis impériaux (19 juin). — Fol. 239 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III, datées

du 30 avril, relatives aux élections (20 juin). - Fol. 241 v°. Obsèques de l'Impératrice aux Cordeliers : oraison funèbre par le P. d'Auxiron, minime (22 juin). — Fol. 242. Désignation de Jacques-Antoine Despoutot comme capitaine en la bannière de Chamars ; son fils Philippe Eugène à la survivance (23 juin). — Fol. 244. Procuration générale des citoyens. — Fol. 245 v°. Election des vingt-huit (non classés par bannière) : « Mre Jean Borrey, Mre P. Mathieu d' Auxiron, Antoine Sauterel, Désiré Clerc, Edme Janneney, François Morel, Louys Mareschal, Oger Bichet, Quantin Jacquelin, Toussaint Jolyot, François Chevalier, Symon Mussot, Charles Pillot, Pierre Tillard, Jean Rouillot, George Trouillot, Daniel La Grandfemme, Jean Barbet, Julien Blancheteste, Estienne Quinternet, Jean Calame, Jean de La Cour, Jean Fouresse, Jean Perrin, Pierre du Loisy, Jean Belin, Jean Grevillot, Richard Ligier ». — Fol 246. Exclusion de Despoutot, élu dans la bannière St-Quentin (24 juin). — Fol 247. Election de Jean Borrey comme président des vingt-huit (25 juin). - Fol. 249. Installation des gouverneurs : « Hippolyte Bouvot, Mre Jean-François d'Orival, Thomas Montrivel, Mre Pierre-François Henry, Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, Mre Jean Garinet, Estienne Broquard, Henry Buzon, Mre Claude Ambroise Philippe, Claude Chassignet, Mre Thomas Varin, sr d'Audeux, Mre Daniel Chevannay, Mre Marc-Antoine Fluzin, Hugue Belin » (12 juillet). — Fol. 250. Lettres de l'Empereur accréditant le conseiller Krydelle et demandant à la cité de pourvoir à ses frais de voyage (14 juillet). — Fol. 51. Décision prise à la pluralité des voix, sur la proposition des vingt-huit, portant que les frais du voyage du conseiller Krydelle seront supportés par ceux qui l'ont fait venir (15 juillet). — Fol 254. Audience accordée au con seiller Krydelle. Ayant su que quelques difficultés avaient été soulevées pour les frais de son voyage, il déclare, ayant été envoyé « ex officio et ex voluntate » de l'Empereur, préférer « se servir de l'assistance de quelques amis plutôt que d'incommoder le public », — Nouvelle-délibération, à la suite de laquelle on lui accorde 200 ducats sur les deniers publics, sauf à récupérer cette somme sur ceux qui se trouveraient l'avoir fait venir (21 juillet). — Fol. 259. Vente du plomb de l'Arsenal afin de se procurer du blé pour les greniers publics (8 août). — Fol. 261 v°. Visite du P. François Malaval, provincial des Cordeliers et du P. Mussot, gardien du couvent de Besançon (14 août). — Fol. 262. Réception de Jacques Juglard, dit Souquet, comme maître apothicaire (18 août). — Fol. 268 v°. Renouvellement de ledit prohibant le gamey (15 septembre). — Fol. 270 v°. Fixation des vendanges au 1er octobre (22 septembre). — Fol. 276. Réception de Jean Chalon comme notaire impérial (13 octobre). — Fol. 276 v°. Réception de Jean-Baptiste Plantamour comme notaire (22 octobre). — Edit interdisant l'introduction dans la ville d'aucuns vins étrangers, hormis du muscat (16 octobre). — Fol. 282. Rétablissement de forestiers pour les bois de Chailluz et d'Aglans (30 octobre). — Fol. 285 v°. Concession aux Jacobins de la ruelle proche leur couvent, mais ils devront en tenir les portes ouvertes en cas d'alarme et de péril de guerre (9 novembre). — Fol 286 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 26 florins, les moyens et les bas à 23 florins le muid (12 novembre). — Fol. 287 v°. Réception de Jacques Recy comme maître orfèvre (14 novembre). — Fol. 289. Prières pour la paix (19 novembre). — Fol. 293 v°. Communication d'un imprimé portant confirmation par le pape d'une congrégation ou confrérie érigée en la cité sous le titre de Servantes de Marie conçue sans péché. — Défense à l'imprimeur de continuer cette impression avant décision des gouverneurs et vingt-huit (8 décembre) — Fol. 294. Communication de l'archevêque faisant connaître qu'il s'agit d'une simple confrérie et non d'une communauté (11 décembre). — Fol 296. Incendie au couvent des Cordeliers (14 décembre). — Fol. 296 v°. Arrestation d'un cordelier soupçonné d'avoir mis le feu ; on écrira au Père vicaire général de l'Ordre à Salins pour le prier de venir (15 décembre). — Fol. 302. Autorisation donnée à Pierre Pirache, originaire de Montpellier, maître de danse et d'escrime, d'enseigner son art à Besançon, — Fol. 302 v°. Banvin de l'archevêque (5 janvier 1647). — Fol 305. Intervention de l'archevêque en faveur des Annonciades de Dole ; il demande un délai de deux mois avant de statuer sur leur cas, Ant. Brun étant en instance pour leur admission. — Fol. 305. Décision d'imposer aux Oratoriens l'obligation de faire la classe de sixième. — Obligation faite aux Visitandines de réduire leur nombre à vingt-quatre (12 janvier) — Fol. 306. Ordre donné aux Ursulines de se défaire de leurs vignes dans le délai d'un an (15 janvier). — Fol. 310. Maîtrise de la monnaie continuée pour un an à l'orfèvre Dominique Chassignet (1er février). — Fol. 314. Réception de Thomas Jouffroy comme maître potier d'étain. — Réception comme citoyen de Jacques Gaultier, de Marnay, moyennant la délivrance à la bannière d'Arènes d'une échelle et d'un crochet (18 février). — Fol. 321. Autorisation donnée à Christophe Brouillet, religieux recollet du couvent d'Orléans, originaire de Rochefort, de s'établir dans l'ermitage Saint-Léonard et de quêter par la ville comme les ermites, ses prédécesseurs (13 mars). — Fol. 323. Arrivée dans la cité du baron de Scey (20 mars). - Fol. 324 v°. Avis de l'arrivée à Dijon du prince de Condé avec de grandes troupes (27 mars). — Fol. 327. Procès criminel contre une femme accusée de sortilège. Le juge de mairie n'ayant pas les instruments propres à l'appliquer à la question demande à le faire à la conciergerie de l'Hôtel de Ville, ce qui lui est accordé. Mise à la torture, elle n'a rien avoué (6 avril). — Fol 327 v°. Décès de l'ancien co-gouverneur Daniel Chevannay (9 avril). — Fol. 329. Concession à Jean-Jacques Bouvot de l'enseigne de Charmont laissée vacante par Daniel Chevannay (13 avril). — Fol 333 v°. Accusations de malversations portées contre le trésorier Euvrard ; il est suspendu de sa charge. — Autorisation donnée aux Oratoriens de ne pas enseigner la classe de sixième, à condition qu'ils feront professer la théologie par des hommes capables (4 mai). — Fol. 335. Interdiction faite à un Père Jésuite de prêcher pendant six semaines, à la suite d'un sermon offensant pour les magistrats de la cité (7 mai). — Fol. 336. Patentes du roi d'Espagne Philippe V octroyant la charge de juge dans la cité à Pierre Buretel, docteur ès droits,

en remplacement de feu Jean-Baptiste Chassignet (9 mai). — Texte du serment prêté par lui. — Fol. 337 v°. Décision portant que tout nouveau citoyen devra à l'avenir verser cent francs et un mousquet, « n'estoit qu'il fut de grande considération ou qualité relevée ou quelque excellent maistre en sa profession » (10 mai). — Fol. 341. Texte du traité passé avec les Pères de l'Oratoire pour leur réception dans la cité : leurs revenus sont jugés suffisants pour l'entretien de 8 pères. La cure de Saint Maurice sera unie à leur congrégation ; ils tiendront la maison et collège de Granvelle, où ils feront enseigner la théologie par personnages qualifiés (20 mai). — Fol. 343. Serment prêté par Pierre de Loisy le vieil pour l'office de salpétrier et poudrier de la cité dont il a été pourvu en remplacement d'Euvrard (22 mai). — Fol. 351. Requête du co-gouverneur Claude Chassignet demandant l'enregistrement des patentnes royales qui nommaient son parent Jean-Baptiste Chassignet juge en la cité, bien que celui-ci n'ait pu entrer en fonctions pour cause de décès. — Il y est fait droit et les patentnes sont insérées au journal (15 juin). — Fol. 254. Serment prêté par procureur d'Anatole de Poitiers, comte de St Vallier, reçu citoyen (22 juin)